



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OG13 «Améliorer l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies »

Echange avec le CODIR

9 janvier 2023

L'OG 13 : Un plan d'actions connecté et enrichi

Pilotage et coordination de la mise en œuvre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (2018-2023)

- Prévention ciblée (DPPS)
- Médiation/ Repérage précoce / Lutte contre le renoncement (DPPS/DOS/AM)
- Accès aux dispositifs de soins / Accompagnement médico-social (DOS/DPPS) pour les plus démunis
- Coordination des acteurs et des interventions / Accompagnement global (DOS/DST/DPPS/D3SE)



Interface PRS (dont PRAPS) et Stratégie Pauvreté (2019)

Interlocutrice du commissaire qui coordonne cette stratégie en région

Articulation avec les chargés de mission thématiques et directions métiers de l'ARS sur les thématiques de la stratégie pauvreté qui engage à une articulation avec la santé. Ex:

- Égalité des chances des les premiers pas
- Soutien des jeunes et insertion professionnelle (dispositif garantie jeunes)



Coordination du déploiement de la du Ségur de la Santé de « Réduction des inégalités de santé » 2021

SÉCURITÉ
DE LA SANTÉ

- Renfort capacité Lits Haltes Soins Santé , nouvelles modalités d'accompagnement des LHSS et ACT (DPPS) + Déploiement de nouveaux dispositifs d'aller vers pour les plus démunis (DPPS)
- La création de centre de santé participatifs (DOSA) (Art 51)
- L'amélioration prise en charge des addictions en ville (CSAPA/CAARUD) et à l'hôpital (DPPS)
- La mise en œuvre d'un cadre renforcé de gouvernance de la stratégie régionale de réduction des inégalités de santé (RISS)
- Renforcement du FIR pour des actions visant la réduction des inégalités sociales de santé

Le bilan du PRAPS 2018-2023

- **Des engagements tenus en matière de renforcement et/ou consolidation de l'offre :**
 - En matière de prévention sur les **territoires prioritaires** (diagnostic PRAPS)
 - En matière de **médiation en santé** :
 - Poursuite de couverture régionale en adultes relais médiateurs santé, révision du cahier des charges, revalorisation salariale, ...
 - Entrée dans l'expérimentation art 51 sur la santé participative (ou communautaire)
 - De soutien à innovation en matière d'interprétariat en santé
 - En matière de **dispositifs spécifiques, passerelles, de repérage et de prise en charge de soins** pour les plus démunis : Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité, Services de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD) précarité (auj. ESSIP)
- **Des engagements tenus en matière de décloisonnement des interventions des acteurs et des politiques publiques**
 - Renforcement des liens avec le réseau institutionnel de la cohésion sociale (concertation, appels à projets conjoints,..)
 - Installation du comité stratégique régional de réduction des inégalités sociales de santé (instruction 4/01/2021) en 06/2021
 - Financement de 17 projets expérimentaux de projets de RISS sur les thèmes de l'accès et du maintien dans le logement, de la périnatalité et du soutien aux mères isolées, et de l'insertion professionnelle des jeunes
 - Mobilisation des Projets Territoriaux de Santé Mentale pour le déploiement, sur les territoires, de mesures dans le champ de l'insertion, de l'hébergement et de l'accès au logement (mesure 9 ASM, projets de RISS « axe logement »)

L'OG 13 en un coup d'oeil



Objectif opérationnel 1 : Adapter les stratégies de prévention et de promotion de la santé aux populations les plus démunies



Action 1. Déployer des projets de prévention sur les territoires prioritaires issus du diagnostic PRAPS :

- Une stratégie structurante sur le Bassin Miner et la Sambre Avesnois Thiérache

Financement BM depuis 2018 : 15 581 442€

Financement SAT depuis 2018 : 6 324 321€

- Une stratégie de déploiement interministériel sur le territoire de Roubaix

- Une stratégie de renouveau en cours sur le Cambrésis

- Des enveloppes dédiées :

au niveau de l'animation territoriale sur les territoires PRAPS : BM et SAT, mais également sur le Littoral 59 et 62, l'Audomarois, l'Est du département de la Somme

+ dans le cadre des CLS Une stratégie de déploiement d'actions sur les territoires prioritaires en matière de DO CANCER

Action 2. Mobiliser les têtes de réseaux et grands opérateurs pour développer la littératie en santé auprès des populations les plus démunies (action à destination des professionnels et des populations).

Sujet à reprendre et consolider et doit être intégrée dans l'ensemble du PRS

Objectif opérationnel 2 : Amener les personnes à s'engager dans une démarche de santé

Action 1. Diversifier les dispositifs de médiation en santé



- Poursuivre le déploiement des adultes relais médiateurs santé (ARMS)

Cible PRS atteinte **près de 60 ARMS** à l'échelle de la région

- Poursuivre la montée en charge des Mesures d'Accompagnement en Santé et l'élargissement du réseau de détecteurs (**pilote Assurance Maladie**): **4 412 accompagnements avec réalisation des soins**

- Mobiliser la médecine de ville et des équipes de 1^{er} recours dans l'offre en médiation

Une première réponse : l'expérimentation (art 51) de santé communautaire en de structures d'exercices coordonnées (SP) – **suivi de 3 structures expérimentatrices en Hauts de France**

- Mettre en place une organisation régionale d'accès à de l'interprétariat professionnel en santé : Financement de projets pour des publics spécifiques et ou très éloignés du soin (Intégrapsy, RSSLM...)

Action 2. Déployer des équipes mobiles de repérage précoce et premiers soins et de de relais (SS)

Une stratégie de déploiement territorialisée incarnée par des échanges locaux en lien avec les DDETS

8 équipes installées dans tous les départements sauf dans l'Aisne





Objectif opérationnel 3 : Structurer une offre passerelle vers le droit commun sur les territoires pour les personnes les plus démunies.



Action 1, Renforcer la mobilisation des dispositifs d'accès et d'orientation dans le parcours de santé

-Harmoniser les missions et le fonctionnement des Permanences d'Accès aux Soins de Santé (PASS) pour renforcer leur rôle au sein de l'établissement de santé **et sur le territoire**

La coordinatrice régionale recrutée en septembre 2022. Elle a pour objectif de travail notamment de Produire un état des lieux des PASS , Accompagner les équipes dans la perspective de leur mise en conformité au regard du nouveau cahier des charges (renforcement RH, mobilité,...)

Y inclure l'évaluation les projets expérimentaux de partenariats renforcés de 14 PASS à proximité de SIAO

- Organiser l'accès à une offre d'Equipe Mobiles Psychiatrie Précarité à l'échelle de la région

Création de 3 équipes , renforcement des moyens de 5 équipes sous dotées (SS)
Émergence d'un réseau inter EMPP



- Poursuivre le déploiement de Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA) en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) : pour un total de 301 386 € de crédits pérennes depuis 3 ans



Action2. Renforcer l'accompagnement et l'hébergement médico-social des plus démunis

Entre 2017 et 2022, la région s'est vue octroyer **une augmentation du financement de nouvelles places de 107% pour les LAM et de 152% pour les LHSS, représentant un investissement total de 10 000 000€.**

LAM 44 places installées, 80 autorisées, **soit un taux d'installation de 46%**

LHSS : 169 installées, 211 places autorisées, **soit un taux d'installation de 72%**

Création de 7 nouvelles ESSIP de 2018 à 2022 . 233 places d'EESIP installées pour 258 autorisées.

Action 3. Décliner le Plan vulnérabilité pour les réfugiés et demandeurs d'asile.

Mobiliser les PASS/ Travail d'état des lieux pour les 1^{er} RDV santé



10/01/2023

Objectif opérationnel 4 : Améliorer la coordination des acteurs



Cette objectif concentre les ambitions majeures de connexion du PRAPS avec :

- **d'une part les autres parcours / OG du SRS** (mère jeunes enfants, addictions, santé mentale, cancer notamment) **en donnant notamment une visibilité sur les instances thématiques au sein desquelles les acteurs de la précarité peuvent venir outiller leurs interventions et consolider leur collaboration.** Exemple: les Projets Territoriaux de Santé Mentale, les Conseils Locaux de Santé mentale...

Exemple de réalisation en cours :

- Déploiement de la mesure 9 (consultations de psychologue en CHRS et Accueil de jour) des assises de la santé mentale dans le cadre partenarial des Projets Territoriaux de Santé Mentale
- Financement de projets intersectoriels dans le cadre d'un appel à projets partagés avec la stratégie pauvreté sur les 1000 premiers jours

- **d'autre part avec les autres politiques publiques** qui interagissent avec les questions de santé et impactent les déterminant de santé: logement, emploi...

Exemple de réalisation:

- installation du comité stratégique de réduction des inégalités sociales de santé (SS)
- Financement expérimental de projets de RISS sur les thèmes de l'accès et du maintien dans le logement, de la périnatalité et du soutien au mères isolées ,et de l'insertion professionnelle des jeunes .

Les problématiques prioritaires



- Aggravation de la situation sociale : risque de basculement dans la pauvreté, risque d'isolement et d'aggravation des situations de renoncement aux soins, cumulée à des difficultés de démographie médicale
- La fracture numérique qui aggrave les inégalités sociales de santé
- Une offre santé/précarité en fort développement mais pas toujours visible, connue ou suffisamment articulée avec les autres dispositifs d'accompagnement sociaux, médico-sociaux et sanitaires
- Des politiques publiques qui restent encore trop cloisonnées : santé, logement, emploi...

Acte 2 de la Stratégie Pauvreté...le Pacte des Solidarités (annonce octobre 2022)

- Acte 2 dans la continuité de l'acte 1 : actions sur les risques de ruptures, la petite enfance et les jeunes, l'exclusion
- Des pistes de mesures «santé» **!/ des arbitrages en revues interministérielles fin en janvier 2023**
 - Pour les publics les plus précaires : poursuivre le développement de l'offre médico-sociale pour les personnes à la rue, le déploiement du « Un chez soi d'abord » ville moyennes, de référents santé au sein des SIAO, optimisation des droits santé (plafond C2S, ...) **dans une perspective réaffirmée d'accès au droit commun**
 - Pour les enfants : repérage précoce des TND, langage et apprentissage : accès plus rapide à de consultations de psychologue et d'orthophoniste
 - Pour les jeunes : santé mentale et prévention suicide
- Une mission nationale « médiation et aller vers » en 2023 : recommandations et moyens financiers pour :
 - Le maillage territorial en médiateurs en santé et en équipes mobiles
 - La professionnalisation du secteur de la médiation en santé (métiers, formation, rémunération,...)
 - La proposition de modalités de gouvernance locale pour structurer cette démarche d'aller vers

- **Poursuivre l'intégration du PRAPS dans la stratégie régionale de réduction des inégalités sociales de santé**
 - Réactiver le co-pilotage du PRAPS avec l'assurance maladie (CPAM des Flandres)
 - Positionner le PRAPS dans le cadre du comité stratégique régional de réduction des inégalités de santé installé en juin 2021
 - Structurer un réseau interne à l'ARS sur les inégalité sociales de santé

- **Poursuivre la diversification et le renforcement des modalités de médiation en santé, « clé de voute de l'action collective » (Francois Braun , ouverture CNR)**
 - Consolider le pilotage régional du dispositif «adultes relais médiateurs santé», sécuriser leur pratique (formation, rémunération,)
 - Identifier, sur les territoires, des organisations pour mobiliser les soins primaires dans l'offre de médiation en santé : PASS mobile ? Communautés Professionnelles Territoriales de Santé?
 - Poursuivre les travaux pour organiser l'accès à un l'interprétariat professionnel en santé à l'échelle de la région en ville et à l'hôpital

Les perspectives

- **Poursuivre le renforcement de l'offre « passerelle » pour l'accès au droit commun du soin**
 - Déployer les équipes mobiles médico sociales
 - Déployer les postes de psychologues en Accueil de Jour et Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (mesures 9 des assises de la santé mentale)
 - Accompagner les Permanences d'Accès aux Soins de Santé et les Equipes Mobiles Psychiatrie Précarité pour renforcer leur missions sur les territoires

Enjeu : déploiement articulé, cohérent des dispositifs - Appui institutionnel assuré en lien avec la DREETS et les DDETS

- **Déployer des projets d'inclusion numérique en santé** (tour de France du numérique)
- **Proposer une stratégie d'action pour améliorer l'appropriation des messages de santé par les personnes précaires (la littératie)**
- **Intégrer dans le PRAPS un plan « Vulnérabilité »** dans la continuité de l'instruction « parcours santé migrants (RDV santé, ..) » (instruction de juin 2018)



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MERCI